

NOUVEAU BREVET DES COLLÈGES : SUJET ZÉRO

Le collectif Sauver les lettres a pris connaissance du texte (1) fixant les modalités du nouveau brevet des collèges (DNB, diplôme national du brevet), et de l'exemple de « sujet zéro » correspondant (2), élaboré par la Direction de l'Enseignement scolaire (DGESCO). Il y voit une grave dérive de l'enseignement du français, et un examen livré à des données aléatoires, contraires à l'égalité promise dans l'école de la République.

Une épreuve de français indigente, qui évacue la réflexion littéraire

La teneur du « sujet zéro » confirme les craintes exprimées dès la parution des programmes par de nombreuses associations professionnelles. En effet, la volonté de trouver à tout prix une « thématique commune » au français et à la géographie (ici, l'urbanisme) en appliquant sans débat la doctrine de l'interdisciplinarité, ruine purement et simplement toute démarche littéraire. Entre les tenants du français comme discipline linguistique et littéraire garante de l'accès aux œuvres des écrivains et à une pensée autonome, et d'autres affirmant que seul importe ce qui relève d'une communication utile, c'est manifestement cette dernière conception, la plus pauvre, qui a été retenue par le ministère. En effet, le choix du texte donné à l'étude a été tout entier guidé par le thème commun, sans souci de sa qualité littéraire, alors même que le propre du texte littéraire est de déborder son thème. Que l'on apprécie ou non cet auteur contemporain, force est de reconnaître qu'il ne fait guère partie de la culture exigeante que l'école a à charge de transmettre, pas plus que la photographie donnée en complément – dont on se demande par ailleurs quel rapport elle peut avoir avec le français.

La pauvreté du texte donné à l'étude rendant impossible toute démarche d'interprétation, les questions cantonnent l'élève à une compréhension littérale sommaire, mesurée par deux questions de langue de niveau primaire (reconnaître un présent de l'indicatif et le radical évident d'un mot). Rien qui relève d'une réelle analyse, qu'elle soit grammaticale ou littéraire. Rien qui permette d'évaluer une véritable réflexion.

Ce rien-là, que l'on donne en modèle des examens à venir, dit bien, malgré toutes les protestations, le peu d'importance accordé par les réformateurs au français et à la conscience linguistique. Il est plus simple et certainement moins coûteux de renoncer à évaluer sérieusement que de former réellement à la maîtrise de la langue et de la pensée.

Ce renoncement apparaît clairement dans les pauvres 50 points sur 700 (moitié moins que l'épreuve orale des EPI) accordés au français à l'examen, et dans la baisse de l'horaire de français en 6e et en 3e à compter de la rentrée 2016 (3). Il apparaît également dans le choix par la réforme de l'interdisciplinarité, où le français devient le simple support utilitaire des autres matières, et disparaît en tant que discipline formatrice.

Un examen plus « local » que national

Le collectif s'étonne par ailleurs que dans le brevet des collèges, diplôme national sanctionné par un examen national dont les épreuves écrites seront régies par des sujets nationaux, une part prépondérante des points attribués (500 points sur 700, soit 71 % de la note finale) relève d'appréciations locales, contredisant ainsi l'équité promise partout par la ministre.

Pour 400 points, la « maîtrise du socle commun » correspond à l'acquisition de huit compétences, évaluées de façon locale dans l'établissement au long du cycle 4 ; cette évaluation s'opère sur une échelle de quatre et donc sera forcément faite « à la louche ». Le niveau « maîtrise fragile »,

inquiétant pour le devenir scolaire de l'élève, suffira à l'obtention de la moyenne (200 points). Sans commentaire.

Pour 100 points, l'élève présentera oralement un projet mené au cours d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ne relevant pas d'un programme national, mais d'une combinaison d'enseignements purement locale laissée aux possibilités variables, selon les établissements, en professeurs, en disciplines, et en horaires. L'égalité républicaine des élèves, tant vantée par la ministre, est bien entendu, dans cette épreuve, une aimable plaisanterie, et le brevet obtenu à Paris ou dans un grand centre-ville n'aura pas la même qualité certificative que celui de banlieues ou de campagnes, même si l'on sait le peu de valeur accordé au brevet par l'institution.

En conséquence, le collectif Sauver les lettres réclame la rédaction d'autres modèles d'examen, fondés sur des textes éminemment littéraires et des choix de questions capables de mesurer un niveau réel de maîtrise de la langue et d'analyse littéraire, et d'apporter aux élèves des acquis plus exigeants : l'on sait pertinemment que par effet d'alignement, l'enseignement des années antérieures se calque sur le niveau fixé par l'examen final. Les élèves sont capables de plus et de mieux que la caricature d'épreuves que sont ces sujets opportunément appelés « zéro ».

(1) http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848

(2) <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html#lien3>

(3) <http://www.sauv.net/20150712%20Grilles%20horaires%202002-2015.pdf>

Collectif Sauver les lettres

<http://www.sauv.net>